



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE GAILLAC**

011/003

**L'AN DEUX MILLE ONZE
le 10 FEVRIER à 18 heures**

Dument convoqué, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Danièle BORDAIS

Présents : Danièle BORDAIS, Germinal GRINO, Jean-Marie BIRBES, Paulette VERGNES, Henri FRAISSE, Martine PALMIERO, Danielle CONDO, Dominique DUASO-ORTAS, Josette BLANC.

Excusés : Michèle RIEUX, Yvette PAZ, Betty FOURNIER, Marie-Françoise JOURNES, Annie ACHILLI Bernard DOAT, Joseph POMAR Mohamed EDDAH,

TARIFS DES TICKETS RESTAURANT 2011

Madame la Vice-présidente propose à l'Assemblée de faire bénéficier, pour l'année 2011, à chaque Agent Titulaire, Stagiaire et Contractuel sur un emploi permanent, de 50 tickets « restaurant » d'une valeur de 4.00 € le ticket, soit un montant total de 200 Euros.

Il est proposé au Conseil d'Administration du C.C.A.S. que le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile prendra en charge une partie du montant total des tickets en fonction de la rémunération des Agents. Le tableau ci-dessous, indique la prise en charge financière de la Collectivité et celle de l'Agent sur une durée de 10 mois:

REMUNERATION AGENT	% PART PATRONALE	MONTANT PART . PATRONALE	% PART AGENT	MONTANT AGENT	PRELEVEMENT MENSUEL
< 1 500 €	60 %	120 €	40 %	80 €	8 €
1 500 € <R< 2 000 €	55 %	110 €	45 %	90 €	9 €
> 2 000 €	50 %	100 €	50 %	100 €	10 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la proposition ci-dessus,

DONNE POUVOIR à la Présidente et Vice-présidente de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE.

Transmis en Préfecture.
Publié le 15 février 2011.

La Présidente,
MICHELE RIEUX